NANTES MÉTROPOLE

Marché de travaux

Aménagement du parvis du CCAS
Rue de Bouillé – Rue Eugène Tessier – Rue de la Distillerie

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Procédure Adaptée Ouverte
(Article R2123-1 du code de la commande publique)

Procédure entièrement dématérialisée depuis https://marchespublics.nantesmetropole.fr
(*Cf.* Annexe au présent règlement de la consultation)

La date limite de remise des offres est indiquée dans l'avis d'appel public à la concurrence (A.A.P.C.)

ARTICLE 1 - Objet de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation porte sur les travaux d'aménagement du parvis de la Maison de la longévité (CCAS) sur la Rue Eugène Tessier, l'aménagement du carrefour compris entre la Rue de Bouillé, Rue Eugène Tessier et Rue de la Distillerie et la modification du croisement entre la Rue Eugène Tessier et Rue de la Carterie (suite au changement de circulation de la rue Eugène Tessier)

Il s'agit **d'un marché ordinaire.**

1.2 - Mode de consultation

Procédure Adaptée Ouverte (art. R2123-1 du Code de la commande publique)

1.3 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 2 lots.

Lot	Intitulé
1	Voirie Aménagement
2	Travaux de réseaux souples – éclairage public et effacement réseaux

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Néanmoins, un même soumissionnaire pourra se voir attribuer plusieurs lots.

Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

1.4 – Groupement d'entreprises

L'acheteur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. **Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités**.

Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

Le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.

1.5 - Nomenclature

Famille – nomenclature achats interne	HNS01
Code CPV	45111291-4 Travaux d'aménagement du terrain 45316110-9 Installation de matériel d'éclairage public

ARTICLE 2 - Conditions de la consultation

2.1 - Durée – Délais d'exécution

	Période de préparation	Exécution des travaux
Lot 1	**4 semaines** A compter de la date fixée par l'ordre de service	**8 semaines** A compter de la date fixée par l'ordre de service

	Période de préparation	Exécution des travaux
Lot 2	**4 semaines** à compter de la notification du marché	**16 semaines** à compter de la date fixée par l'ordre de service

2.2- Variantes facultatives et obligatoires

Le choix par l'acheteur de retenir une variante (qu'elle soit facultative ou obligatoire) découlera strictement de l'application des critères d'attribution visés à l'article 5 ci-dessous qui permettra de considérer qu'elle est économiquement la plus avantageuse parmi l'ensemble des offres de base et des variantes (facultatives et obligatoires) présentées.

2.2.1 – Variantes facultatives (à l'initiative du candidat)

Les variantes ne sont pas acceptées.

2.2.2 – Variante obligatoire - Prestation technique alternative (au sens de l'art. R2151-9 du Code de la commande publique)

Aucune Prestation technique alternative (P.T.A.) - variante obligatoire n'est prévue.

2.3- Prestation supplémentaire éventuelle

Aucune Prestation supplémentaire éventuelle (P.S.E.) n'est prévue.

2.4- Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **5 mois** à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 3 – Contenu du dossier de consultation (DCE)

Le DCE contient les pièces suivantes :

- ✗ Le présent Règlement de consultation (R.C.) et son annexe « Dématérialisation »
- ✗ Les Actes d'engagement (A.E.) et leurs annexes
- ✗ Le Cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- ✗ Les Cahiers des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) spécifique à chaque lot
- ✗ Les Bordereaux des prix unitaires (B.P.U.), assorti des Détails quantitatifs estimatifs (D.Q.E.) spécifiques à chaque lot
- ✗ Annexes spécifiques au lot 1 :
    1. DT
    2. IC
    3. Resultat amiante
    4. Cadre LTE et ses annexes
    5. Elements du DOE
    6. Modele PV marquage piquetages
    7. Charte communication
    8. Plans projets
- ✗ Annexes spécifiques au lot 2 :
    1. EPICE_Amenagement rue de Bouillé
    2. Charte Graphique
    3. Réglement de Voirie
    4. Plan projet
- ✗ Plan Général de Coordination
- ✗ Calendrier prévisionnel

L'acheteur se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date limite pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 4 - Présentation des candidatures et des offres électroniques

Les candidatures et les offres des concurrents seront rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en langue française et exprimées en EUROS.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces listées aux articles suivants.

L'acheteur procède à **l'examen des offres avant celui des candidatures**. Dès lors, l'acheteur ne procède à l'analyse de la candidature que du seul titulaire pressenti, cette vérification s'effectuant au plus tard avant l'attribution du marché.

En application de l'article R. 2144-7 du code de la commande publique, si l'opérateur économique concerné ne satisfait pas aux conditions de participations fixées, ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuves, les compléments ou les explications demandées, sa candidature est déclarée irrecevable et son offre est éliminée. Le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est alors sollicité pour produire les documents nécessaires.

4.1 - Contenu de la candidature électronique

Pièces à remettre au titre de la candidature (*Aucune signature n'est exigée à ce stade*)
Renseignements relatifs à la situation juridique et la capacité économique / financière du candidat
Formulaire DC1* (Lettre de candidature), que la candidature soit présentée à titre individuel ou en groupement **(*point d'attention sur la rubrique - « F1 – Exclusions de la procédure » - case à cocher le cas échéant)***
Renseignements relatifs à la capacité économique / financière du candidat
Chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des 3 derniers exercices disponibles
Preuve d'une assurance pour les risques professionnels
Renseignements relatifs à l'aptitude à exercer l'activité professionnelle et aux capacités techniques et professionnelles
Effectifs moyens annuels du candidat pour chacune des 3 dernières années
Références du candidat effectuées au cours des 3 dernières années : montant, date, nature des prestations/travaux réalisés et identité du client (privé ou public).
Certificat de qualifications
Pour le lot 1, les certificats suivants sont attendus : 23.21 – Travaux de terrassement courant en milieu urbain (délivré par la FNTP) 34.1 – Assises de chaussée (délivré par la FNTP) 34.51 – Pavés et dalles en pierre naturelle (délivré par la FNTP) 34.6 – Pose de bordures et caniveaux (délivré par la FNTP) 51.44 – Construction de réseaux gravitaires en milieu urbain (délivré par la FNTP)

Pour le lot 2, les certificats suivants sont attendus : Qualifelec : TN1 ou FNTP : 651 Les candidats peuvent produire la qualification demandée ou apporter par tout moyen la preuve d'une capacité équivalente. Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence, le pouvoir adjudicateur acceptant tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres États membres.

**disponibles gratuitement sur le site* www.economie.gouv.fr

Le candidat peut présenter sa candidature, accompagnée de l'ensemble des informations décrites dans le tableau ci-dessus, sous la forme du Document Unique de Marché Européen (DUME) prévu à l'article R2143-4 du Code de la commande publique.

Les candidats peuvent par ailleurs bénéficier des dispositions des articles R2143-13 et R2143-14 du même Code.

Enfin, un candidat qui ne disposerait pas, à titre individuel, des capacités suffisantes à la réalisation du marché est libre de faire valoir (en les prouvant) les capacités d'autres entités, soit notamment en répondant en groupement, soit en présentant un ou plusieurs sous-traitants. Dans ce dernier cas, le candidat apportera, par tout moyen approprié, la preuve qu'il disposera effectivement, en cas d'attribution, des moyens de ce ou ces sous-traitants. Cette preuve peut notamment prendre la forme d'un engagement écrit de ce ou ces derniers.

4.2 - Contenu de l'offre électronique

Pièces à produire au titre de l'offre **(*aucune signature n'est exigée à ce stade*)**
L'Acte d'engagement (A.E.) et ses annexes éventuelles, dûment complété par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat
En cas de déclaration de sous-traitance, un formulaire **DC4** (**www.economie.gouv.fr**) dûment renseigné
Le Bordereau des prix unitaires (B.P.U) - Détail quantitatif estimatif (D.Q.E.), dûment complété (il est précisé que le D.Q.E. est dénué de toute valeur contractuelle et n'a d'autre finalité que celle de permettre le jugement des offres). *Ce document sera impérativement déposé en format modifiable.*
POUR LE LOT 1 : **Le mémoire technique au sein duquel le candidat précisera ou produira :** • la qualité et pertinence des moyens humains mobilisés : nombre, qualification et références des personnels affectés au chantier (CV)) de/des entreprise(s) titulaire(s) et du/des sous traitant(s) éventuel(s)) • moyens affectés pour le chantier et pour les phases. • les matériaux et matériels suivants sur la base de fiches techniques : • les matériaux pierreux issus de carrière ou de réemploi (grave de déconstruction, fraisat, etc.) • - béton issus de production standard ou incorporant des solutions environnementales (agrégats recyclés, matériaux bio-sourcés, etc.) • béton bitumineux issus de production standard ou incorporant des solutions environnementales (agrégats recyclés, application tiède ou semi-tiède, bitume biosourcé, etc.) • - qualité des granit • - mobilier urbain • les mesures que le candidat entend adopter pour la gestion de la circulation routière, vélos et des cheminements piétons • les moyens mis en oeuvre pour garantir la qualité et la performance en matière de réalisation et de suivi des travaux de l'ensemble du chantier (coordination des intervenants, méthodologie, mesures

environnementales) • le tableau LTE de matériaux utilisés issus de réemploi / recyclage / valorisation : • Dans le mémoire technique avec quantification des matériaux recyclés • Par les fiches techniques produits • Des engagements chiffrés sur les taux de recyclage • La justification d'atteindre les minima LTE • > planning et plan de phasage, y compris gestion des circulations piétonnes, cyclables et VL/PL ○
Pour le lot 1 : Calendrier optimisé
Pour le lot 2 : **un mémoire technique et environnemental précisant :** - les mesures proposées pour la gestion de la circulation des piétons et de l'accès des riverains - les moyens humains mobilisés (nombre, qualifications, références des personnels affectés au chantier), les fiches techniques relatives aux matériaux proposés, et les moyens matériels proposés - un planning détaillé par phase de travaux avec les moyens humains et techniques mobilisés par tâche - la méthodologie de technique de mise en œuvre relative au déroulement des travaux (études, DICT, repérage, des réseaux sur site, organisation pendant les travaux) - la méthodologie relative à la gestion et la réduction des déchets liés aux travaux.

Remarque : seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres. Tout pli déposé sera considéré comme une offre.

ARTICLE 5 - Sélection des candidatures et jugement des offres

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont : aptitude à exercer l'activité professionnelle, capacité économique et financière, capacités techniques et professionnelles

Les critères pondérés retenus pour le jugement des offres sont les suivants :

Pour le lot 1 :

Critères et sous critères	Coefficient
Valeur technique à l'aune du mémoire technique	**50**
MOYENS HUMAINS * qualité et pertinence des moyens humains mobilisés et sous-traitances envisagées	10
QUALITE * qualité et performance en matière de réalisation et de suivi des travaux	5
CIRCULATION * qualité et pertinence des mesures que le candidat entend adopter pour la gestion des circulations routières, cyclables et piétonnes (plan à l'appui pour chacune des phases)	15
MATERIAUX * qualité et pertinence des matériaux et matériels suivants sur la base de fiches techniques : granit, matériaux pierreux issus de carrière ou de réemploi (grave de déconstruction, fraisat, etc.), béton issus de production standard ou incorporant des solutions environnementales (agrégats recyclés, matériaux bio-sourcés, etc.), terre végétale, béton bitumineux issus de production standard ou incorporant des solutions environnementales (agrégats recyclés, application tiède ou semi-tiède, bitume biosourcé, etc.), mobilier urbain	5
PLANIFICATION ET DÉLAIS * pertinence et optimisation du planning proposé par rapport aux phases détaillées et aux moyens affectés pour chacune de ces phases	15

Valeur environnementale à l'aune du cadre LTE	**10**
DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE * Objet : taux global proposé dans le tableau LTE de matériaux utilisés issus de réemploi / recyclage / valorisation	10
Prix des prestations à l'aune du DQE	**40**

Pour le lot 2 :

Critères et sous critères	Coefficient
Critère Prix des prestations à l'aune du DQE	**40**
Critère Valeur technique de l'offre à l'aune du mémoire technique	**50**
Qualité et pertinence des mesures proposées pour la gestion de la circulation des piétons et de l'accès des riverains	20
Qualité et pertinence des moyens humains mobilisés (nombre, qualifications, références des personnels affectés au chantier), des fiches techniques et des moyens matériels proposés	10
Pertinence du planning détaillé par phase de travaux avec les moyens humains et techniques	10
Pertinence de la méthodologie de technique de mise en œuvre relative au déroulement des travaux (études, DICT, repérage des réseaux sur site, organisation pendant les travaux ...)	10
Critère Valeur Environnementale à l'aune du mémoire technique et environnemental	**10**
Pertinence de la méthodologie relative à la gestion et la réduction des déchets liés aux travaux	

Les quantités figurant au Détail Quantitatif Estimatif (DQE) est intangible. Les candidats ne sont pas autorisés à modifier, supprimer, ajouter ou remplacer les quantités indiquées.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le Bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre dont les montants pourront être rectifiés en conséquence. C'est le montant ainsi rectifié à partir des documents ci-dessus qui sera pris en considération. Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier son offre pour la mettre en harmonie avec les mentions du B.P.U. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente »

Précision sur l'analyse des offres :

Chaque critère et sous-critère sera noté sur 5.

5 : offre très satisfaisante
4 : offre satisfaisante
3 : offre moyenne
2 : offre insuffisante
1 : offre très insuffisante
0 : offre irrégulière avant éventuelle négociation

Les notes attribuées selon les méthodes décrites ci-après sont ensuite pondérées selon le coefficient de pondération puis additionnées pour obtenir un total pondéré qui sert de base au classement des offres.

Méthode particulière de notation :

Pour le critère financier, la note de 5 est affectée à l'offre la plus basse. Pour les autres offres, la règle de calcul est celle de la règle de trois selon la formule suivante :
(5 x montant offre la plus basse) / montant offre analysée.

La note ainsi obtenue est arrondie à deux chiffres après la virgule puis pondérée par le coefficient du critère d'attribution.

Pour le critère environnemental, la note de 5 est affectée à l'offre la plus élevée en % du taux global de matériaux utilisés issus du réemploi/recyclage/valorisation.
Pour les autres offres, la règle de calcul est celle de la règle de trois selon la formule suivante :
(5 x montant offre analysée) / montant offre la plus élevée
La note ainsi obtenue est arrondie à deux chiffres après la virgule puis pondérée par le coefficient du critère d'attribution.

Incohérences constatées dans les prix

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le Bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre dont les montants pourront être rectifiés en conséquence. C'est le montant ainsi rectifié à partir des documents ci-dessus qui sera pris en considération. Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier son offre pour la mettre en harmonie avec les mentions du B.P.U. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente »

Négociation et régularisation

Dans un premier temps, et si l'acheteur le souhaite, il pourra être demandé aux soumissionnaires concernés de rendre leurs offres régulières.

Dans un deuxième temps, et après une première analyse des offres, l'acheteur se réserve la possibilité d'engager une négociation sous réserve de disposer d'un nombre d'offres suffisant, avec les **3 offres** les mieux classées au vu de cette première analyse.

Cette négociation aura pour objectif d'optimiser les offres tant d'un point de vue qualitatif et technique que financier.

L'absence de réponse d'un candidat à cette invitation dans le délai imparti emporte le maintien de son offre initiale dans toutes ses composantes.

La négociation sera menée dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats via la messagerie sécurisée. Les modalités de cette négociation seront précisées dans l'invitation à négocier.

ARTICLE 6 - Documents à produire par l'attributaire

L 'acheteur enverra à l'attributaire un courrier listant les documents à produire par celui-ci à des fins de justification de sa non-interdiction de soumissionner conformément aux articles R2143-6 et R2143-10 du Code de la commande publique et de son respect des obligations induites par les dispositions idoines du Code du Travail.

Si l'attributaire ne produit ou ne peut produire dans le délai imparti ces documents justificatifs, il sera éliminé en application des dispositions de l'article R2144-7 du Code de la commande publique.

Dans ce cas, le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents nécessaires.

Par ailleurs, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'évincer l'attributaire s'il apparaît qu'il tombe sous le coup de l'une des interdictions de soumissionner visées à aux articles L2141-7 à L L2141-10 et suivants du Code de la commande publique. Avant qu'il ne prenne sa décision, et conformément aux dispositions de l'article L2141-11 du code de la commande publique l'acheteur invitera l'attributaire à prouver que son professionnalisme et sa fiabilité ne peuvent plus être remis en cause et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement. Si les éléments et précisions fournis ne s'avèrent pas concluants, l'attributaire sera exclu.

ARTICLE 7 - Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats devront transmettre impérativement leur demande écrite 6 jours au plus tard avant la date limite des offres par l'intermédiaire du profil d'acheteur : **https://marchespublics.nantesmetropole.fr**

Une réponse sera alors adressée depuis le profil acheteur au plus tard 4 jours avant la date limite de remise des offres.

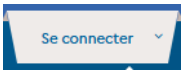
En cas d'interrogations concernant les modalités de dépôt
contact.marches@nantesmetropole.fr

COMMENT REPONDRE A UNE CONSULTATION SUR NOTRE PROFIL D'ACHETEUR ?

En cas de difficultés sur notre profil d'acheteur, il est recommandé de **solliciter l'assistance en ligne** afin de déclarer officiellement votre problème et d'en avoir une traçabilité.

ATEXO : NOTRE PROFIL D'ACHETEUR

Nantes Métropole, la Mairie de Nantes et le CCAS ont choisi la solution Atexo comme profil d'acheteur pour publier leurs consultations.
Pour accéder à cette plateforme, cliquer sur le lien : Portail des marchés publics

Le bouton 

présent en haut à droite de l'écran vous permet de vous connecter avec votre compte ou de vous inscrire le cas échéant. Dans tous les cas, un compte sera nécessaire pour déposer votre offre.
Si vous n'avez pas encore de compte entreprise sur la plateforme Atexo, commencez par cette démarche.

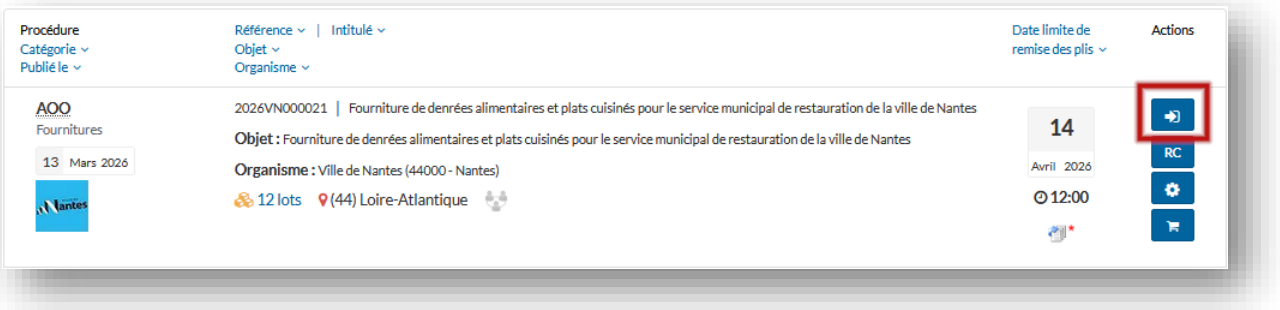
RECHERCHER UNE CONSULTATION



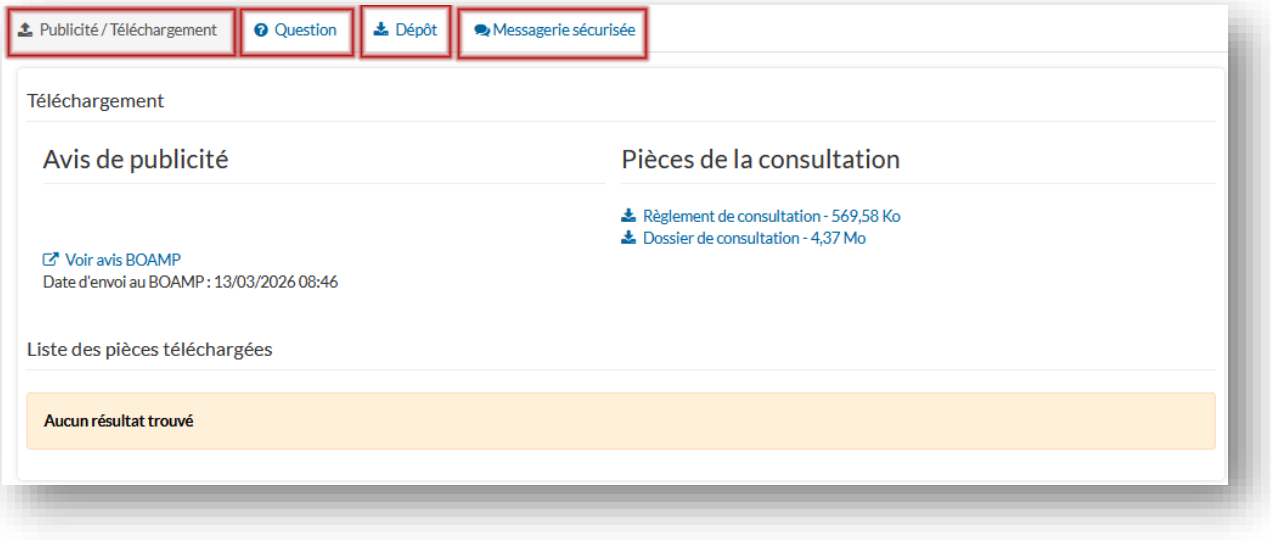
En cliquant sur **le menu Annonces**, vous pourrez :

- **Voir toutes les consultations** ; par défaut, celles-ci sont triées par date limite de remise des plis
- Faire une recherche avancée, par exemple par mot clé ou code CPV
- **Faire une recherche de procédure restreinte** si vous avez été invités sur celle-ci. Les informations à saisir seront inscrites dans le message d'invitation à concourir que vous aurez reçu en amont.

Une fois la consultation trouvée, cliquez sur  pour accéder aux éléments principaux de la consultation



LES PRINCIPALES ACTIONS SUR UNE CONSULTATION



- **L'onglet Publicité/Téléchargement** vous permettra de télécharger les pièces de la consultation (RC, DCE).
- **L'onglet Question** vous permet de poser une question au sujet de la consultation.
- **L'onglet Dépôt** vous permettra de répondre à la consultation et déposer vos plis avant la date limite de remise des offres
- **L'onglet Messagerie sécurisée** vous permettra d'accéder aux réponses à vos questions posées.

LE TOP 5 DES CHOSES A SAVOIR

- **L'importance d'avoir un compte entreprise avec des informations à jour.**

Je pense à vérifier les coordonnées sur mon compte (notamment mes adresses mails) car cela sera utilisé pour les correspondances avec la collectivité.

Remarque : Le **téléchargement anonyme** du DCE vous empêchera de recevoir les informations sur les modifications ultérieures. Il est donc utile de se connecter sur son compte entreprise pour télécharger le DCE.

- **Vérifier si tout est ok techniquement.**

S'il s'agit d'une première utilisation, nous vous invitons à effectuer les vérifications préalables sur Atexo, afin d'éviter toute mauvaise surprise lors du dépôt de votre offre.

- **Guides en ligne et outils à disposition**

Atexo vous propose des guides pratiques pour vous accompagner dans les manipulations.
Il y a également un *chatbot* qui permet de poser directement des questions et d'obtenir des réponses en ligne.
Enfin, des outils tels que 7zip sont mis à votre disposition si vous ne disposez pas d'outils bureautiques nécessaires à la manipulation de fichiers bureautiques (tels que les fichiers zip par exemple).

- **Tout se fait en ligne (questions, offres)**

Toutes vos démarches devront être effectuées par le biais de la plateforme, notamment :

- Télécharger les documents de la consultation
- Poser vos questions à la collectivité (et récupérer les réponses).
- Déposer votre offre. Vos documents de réponse seront au format électronique et devront être déposés en ligne.

QUE FAIRE EN CAS DE DIFFICULTES ?

UNE ASSISTANCE EN LIGNE

L'assistance en ligne est accessible via le bouton en bas à droite de l'écran.





1. UTILISER LE *CHATBOT* POUR TROUVER DES REPONSES RAPIDEMENT

Le chatbot permet de poser ma question et d'obtenir rapidement une réponse.

2. DECLARER VOTRE PROBLEME VIA UN TICKET INCIDENT.

Je peux utiliser l'assistance en ligne pour consulter la foire aux questions sur les thématiques courantes et également solliciter directement l'assistance Atexo afin de signaler mon problème.



En cas de difficultés vous empêchant de déposer votre offre, il est recommandé de solliciter l'assistance en ligne afin de déclarer officiellement votre problème et d'en avoir une traçabilité.

- Je remplis le formulaire avec un **descriptif du problème** rencontré et si possible des **copies d'écran** que je joins à ce formulaire